

# Notice de sécurité

de votre installation  
au gaz naturel



# LE GAZ NATUREL

## UNE ÉNERGIE D'AVENIR

Avec le gaz naturel, vous disposez d'une énergie d'avenir dans votre logement !

### Une énergie durablement compétitive

Le gaz naturel est la moins chère des énergies classiques pour répondre à vos besoins quotidiens de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de cuisson.

### Une énergie pour un confort sur mesure et facile à vivre

Avec le gaz naturel, pas besoin de stockage ou d'approvisionnement à votre logement ! Il est à votre disposition dès que vous en avez besoin. Vous bénéficiez alors d'une chaleur douce, régulée et modulable à volonté, d'une eau chaude sanitaire toujours disponible et d'une cuisson rapide et précise. Le tout grâce à des équipements discrets et esthétiques.

### Une énergie qui préserve l'environnement

C'est une énergie qui émet peu de CO<sub>2</sub> et qui permet d'accéder aux énergies renouvelables comme le solaire.

### Des solutions de chauffage de plus en plus performantes

La chaudière à Haute Performance Énergétique au gaz naturel présente aujourd'hui le meilleur bilan technico-économique pour chauffer votre logement et produire l'eau chaude sanitaire.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En modernisant votre installation de chauffage au gaz naturel, vous réduirez votre facture d'énergie ! En effet, si vous remplacez votre ancienne chaudière par une chaudière HPE, vous économiserez jusqu'à 40 % de consommation énergétique\*.

En complément, vous pouvez bénéficier de crédit d'impôt en faveur du développement durable.

Pour en savoir plus : [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr)

\*www.ademe.fr (chauffage et eau chaude).

# FAIRE BON USAGE

## DU GAZ NATUREL

### Description générale de l'installation de gaz

Vialis, gestionnaire de réseau indépendant, construit, entretient et développe au quotidien le réseau de distribution publique de gaz naturel. Vialis exploite les canalisations de gaz jusqu'au compteur inclus. Vialis vérifie ce dernier et le remplace périodiquement, ainsi que s'il ne fonctionne plus ou s'il est vétuste.

**Locataire ou propriétaire occupant**, vous êtes responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de l'ensemble de votre installation privée de gaz naturel depuis la pénétration de la canalisation en domaine privé, même s'il s'agit d'une conduite « avant compteur ». Vous êtes responsable de tout appareil (y compris ses éléments de raccordement) que vous installez vous-même ou que vous faites installer ainsi que de tous les travaux que vous faites réaliser.

**Propriétaire bailleur**, vous êtes responsable de la réalisation et du maintien en bon état de l'installation privée (depuis la pénétration de la canalisation en domaine privé, même s'il s'agit d'une conduite « avant compteur ») et des appareils fixes. En cas de location, vous êtes tenu de faire vérifier préalablement le bon état du conduit de cheminée et des appareils fixes.



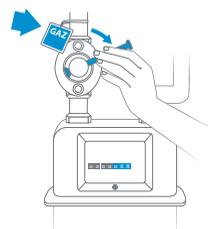
## ATTENTION

Risques encourus en cas de mauvaise utilisation de l'installation de gaz : **incendie, explosion** ou **intoxication** par le monoxyde de carbone CO.

À PROPOS DES ROBINETS

### Le robinet de coupure gaz du logement

Il est situé avant le compteur. Nous vous conseillons d'éviter de le manœuvrer, sauf pour raison de sécurité. [voir p 7 : « Quelques conseils de prévention et de sécurité »].



## ATTENTION

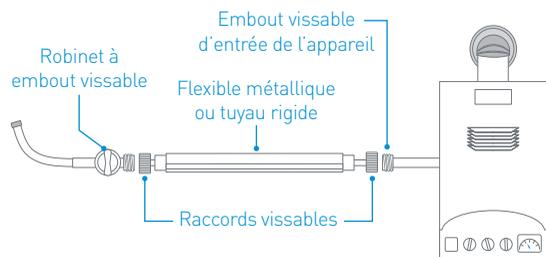
Un robinet qui n'est relié à aucun appareil doit être muni d'un bouchon.



Les robinets de commande doivent être accessibles (pas derrière un meuble).



Les chaudières, radiateurs ou chauffe-eau sont raccordés avec des tubes rigides ou des tuyaux flexibles métalliques.

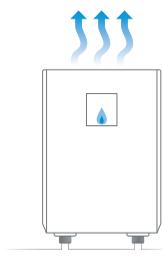


### CONSEILS

#### Cas particulier du petit chauffe-eau non raccordé

Il rejette ses fumées dans la pièce (pas de conduit de raccordement pour le relier à une cheminée).  
Donc :

- il doit être installé dans une pièce suffisamment grande, bien ventilée et aérée,
- il n'est pas fait pour desservir une douche ou une baignoire, mais seulement un évier ou un lavabo,
- les plus vieux chauffe-eau (fabriqués avant 1978) sont interdits.



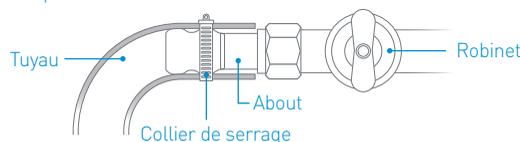
#### Pour une plaque de cuisson intégrée :

tuyau rigide ou flexible à raccords vissés obligatoire.

#### Pour une cuisinière :

tuyau flexible à raccords vissés.

- Le tube souple emboîté est toléré pour les installations anciennes.
- Il est interdit d'emboîter un tube souple sur le pas de vis d'un robinet.
- Le tube souple emboîté est fixé avec les colliers vendus avec le tube.
- Attention à la date de péremption indiquée sur le tube souple ou le tuyau flexible : « à remplacer avant 00/00/0000 ».
- Les tubes souples ou tuyaux flexibles abîmés (brûlés, craquelés,...) doivent être remplacés. Les tubes à base de caoutchouc seront interdits à partir du 01/07/2019.



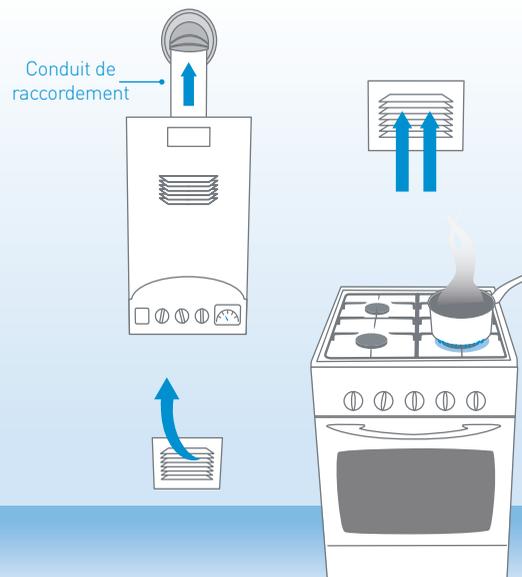
### CONSEILS

Les tubes souples s'adaptent mal sur les robinets anciens sans pas de vis : ces robinets à about porte caoutchouc soudé sont interdits depuis le 01/07/2015.

Leur remplacement par un robinet neuf est donc vivement recommandé ; les robinets neufs ont une sécurité qui coupe le gaz lorsque le tuyau se déboîte.

Les appareils raccordés ont besoin d'évacuer leurs fumées, donc :

- le conduit de raccordement qui relie la chaudière, le radiateur ou le chauffe-bain au conduit de cheminée doit être adapté et en bon état (ni percé, ni bouché),
- le conduit de cheminée doit être libre (à vérifier avant de redémarrer l'appareil) et doit être ramoné au moins une fois par an,
- pas de hotte reliée à l'extérieur ou au même conduit que la chaudière dans la pièce où se trouve cette dernière (sinon les fumées de la chaudière reviennent dans la pièce).



### CONSEILS

Les chaudières, chauffe-eau, radiateurs ou cuisinières ont besoin d'air pour fonctionner correctement : il ne faut jamais boucher les ventilations, même s'il fait froid dehors ; il faut les nettoyer régulièrement.



### ATTENTION

Si le logement n'est pas ventilé ou si les fumées ne s'évacuent pas, un gaz incolore et très toxique se forme, qui s'appelle le monoxyde de carbone (CO) ; au début il provoque maux de tête et nausées, il peut aller jusqu'à causer la mort des occupants. Les appareils étanches (qui prennent leur air et rejettent leurs fumées à l'extérieur) ne présentent pas ce risque.

# ENTRETIEN DES APPAREILS PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ

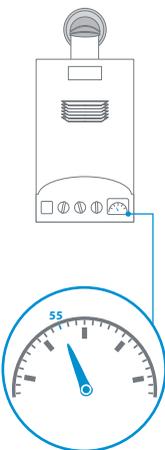
## ENTRETIEN SON INSTALLATION AU GAZ NATUREL

### Certificat de conformité

Vialis vous conseille de vous adresser à un professionnel qualifié pour réaliser des travaux sur votre installation de gaz. Ce dernier sera responsable des travaux et vous remettra un certificat de conformité qui sera visé par un organisme de contrôle. Ce certificat visé vous sera demandé par Vialis pour la mise en service.

### Afin de vous assurer le meilleur service en toute sécurité :

- les appareils doivent être **vérifiés, nettoyés et réglés une fois par an par un professionnel qualifié**,
  - dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel, pensez également à faire vérifier votre conduit de cheminée,
  - dans le cas où votre chaudière est raccordée au système de ventilation (VMC - Gaz), le professionnel qualifié vérifiera également le dispositif de sécurité qui vous protège en cas d'arrêt du ventilateur général situé en toiture.
- Ne réalisez pas l'entretien vous-même.**



### CONSEILS

Pour éviter le risque de brûlure et l'entartrage de vos appareils, la température de l'eau chaude doit être limitée à 55 °C au maximum.

### Diagnostic gratuit de votre installation

Lorsque vous emménagez dans un logement non neuf dont l'installation de gaz a été inactive depuis plus de 6 mois, un diagnostic gratuit de votre installation située en domaine privé vous est proposé par Vialis.

### Un contrôleur indépendant vérifie en particulier que :

- vos tuyaux de gaz sont bien étanches,
- le robinet de commande et le tuyau de votre cuisinière sont en bon état et n'ont pas besoin d'être changés,
- les ventilations de votre logement sont conformes et en bon état,
- vos appareils fonctionnent correctement (pas de production de monoxyde de carbone).

Vous recevrez un rapport de diagnostic qui vous expliquera les travaux éventuels à réaliser. Si l'installation présente un danger grave, le contrôleur devra demander à Vialis de couper le gaz pour votre sécurité. Il vous expliquera alors les travaux à réaliser pour que votre installation ne soit plus dangereuse et comment trouver un professionnel pour réaliser ces travaux.

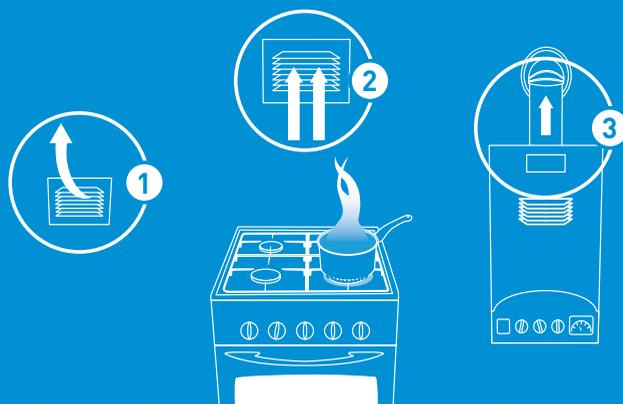
### CONSEILS

## de prévention et de sécurité

### → ENTRETIENEZ VOS APPAREILS POUR UNE UTILISATION SÉCURISÉE

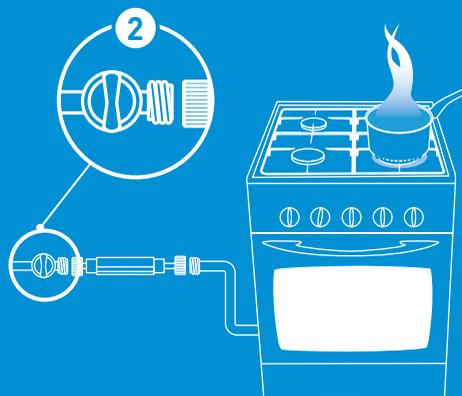
#### Entretien des ventilations

- 1 Laissez entrer l'air.
- 2 Dégagez les sorties d'air : grilles et bouches d'aération.
- 3 Faites vérifier chaque année les conduits de cheminée.



#### Entretien des appareils

- 1 Confiez l'entretien annuel des appareils à un professionnel.
- 2 Remplacez le tube souple d'alimentation de votre appareil de cuisson avant la date limite.
- 3 Choisissez un ROAI (Robinet à Obturation Automatique Intégrée) avec un tuyau flexible métallique et des bouchons sur les robinets en attente.



# SI VOUS SENTEZ UNE ODEUR DE GAZ, ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES...

- 1 Prenez les précautions nécessaires pour **ne pas provoquer d'étincelles** dans votre logement.



- 2 Ouvrez les fenêtres.
- 3 Fermez l'arrivée du gaz.
- 4 Téléphonnez **de l'extérieur** aux pompiers (composez le 18) ou au Centre d'Appel Sécurité Dépannage de Vialis.

## Une odeur de gaz ?

Si vous sentez une odeur de gaz par exemple dans la cage d'escalier, dans la cave ou dans la rue, alertez les pompiers.

COMPOSEZ LE

0 800 00 68 00

Service & appel gratuits

ou

18



Pour l'installation et l'entretien de vos installations au gaz naturel, pensez aux installateurs pgaz partenaires de Vialis. La liste est disponible sur simple demande ou sur [energies.vialis.net](http://energies.vialis.net)

# Vialis

Partageons l'avenir

10 rue des Bonnes Gens  
CS 70187  
68004 Colmar Cedex  
03 89 24 60 00

Numéro d'Urgence Gaz : **0 800 00 68 00** Service & appel gratuits

distribution@vialis.net - [energies.vialis.net](http://energies.vialis.net)

Vialis Colmar *L'énergie est notre avenir, économisons-la !*



Communes desservies par Vialis en gaz naturel : Bischwihr, Colmar, Fortschwihr, Porte du Ried (Holtzwihr), Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Muntzenheim, Niedermorschwihr, Turckheim, Wettolsheim, Wickerschihr, Wintzenheim.

RCS - COLMAR B451279848 - Imprimé sur papier recyclé - 03/2019